

Offre partenariale « accès aux droits et aux soins » de la CPAM du Bas-Rhin

L'offre partenariale « accès aux droits et aux soins » de la CPAM est composée des éléments suivants. Si vous souhaitez développer un partenariat avec la Caisse primaire pour accompagner vos publics, cette offre pourra être présentée à l'occasion d'une rencontre entre nos services.

Offre partenariale « accès aux droits »	<p>L'offre partenariale proposée sur la thématique de l'accès aux droits porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ un traitement attentionné des demandes de Complémentaire santé solidaire avec un circuit spécifique de transmission des dossiers ; ↪ un engagement sur le traitement prioritaire des dossiers signalés urgents ; ↪ un canal de contact privilégié pour toute question relative à un dossier de Complémentaire santé solidaire complexe et/ou urgent ; ↪ la formation initiale et continue des travailleurs sociaux sur les aspects techniques de la Complémentaire santé solidaire.
Offre partenariale « accès aux soins »	<p>L'offre partenariale « accès aux soins » est relative au fonctionnement de la Plateforme pour l'accès aux soins et à la santé qui propose un accompagnement global et personnalisé des assurés renonçant à se soigner.</p> <p>Le partenariat proposé consiste à organiser la prise en charge de situations de renoncements aux soins par la plateforme suite à leur repérage par le partenaire signataire.</p>
L'information et la formation des partenaires	<p>L'offre partenariale « accès aux droits et aux soins » est également l'occasion de présenter l'offre de formation et d'information de la Caisse primaire. Cette offre porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ l'information et la formation des collaborateurs des structures partenaires (sur la protection sociale, sur les offres de service de l'Assurance Maladie, etc.) ; ↪ l'information théorique et pratique des publics accueillis par les partenaires de la Caisse primaire.
Les aides financières individuelles	<p>La présentation de l'offre partenariale « accès aux droits et aux soins » est l'occasion de faire un focus sur la politique locale d'attribution des aides financières individuelles par la Caisse primaire, aides qui sont destinées aux foyers économiquement vulnérables et qui visent à compenser une charge financière ou une perte de revenus occasionnées par la maladie, l'invalidité, un accident du travail ou un handicap.</p>

Les appels à projets partenariaux	L'offre partenariale de la Caisse primaire porte également sur la possibilité de financer des projets portés par des associations ou groupements d'associations du secteur sanitaire et social. Ces subventions sont attribuées dans le cadre d'un dispositif d'appel à projets partenariaux publiés chaque année sur www.cpam67-ts.fr .
Le site « l'accès aux soins des publics fragilisés »	Notre offre partenariale inclue la mise à disposition d'informations locales sur le fonctionnement de la Caisse primaire et de l'Assurance maladie via le site internet « L'accès aux soins des publics fragilisés » (www.cpam67-ts.fr). Le site vise à faciliter la recherche d'informations locales et constitue un outil de travail permettant l'accompagnement et la mobilisation sur le thème de la santé des publics rencontrant des difficultés ou fragilisés.